

# Au Grand-Celland, des parents « choqués »

Excédé par le bruit, un homme de 47 ans a menacé un enfant de 9 ans à la récré avec un pistolet à billes, mardi. Vendredi matin, les parents attendaient avec impatience la décision de la justice.

## Reportage

« **On est en pleine campagne, dans une petite école... Jamais on n'aurait imaginé ça.** » Cette maman d'un écolier de moyenne section au Grand-Celland résume bien le sentiment général, vendredi matin. Trois jours après, le village est toujours sous le choc de l'incident : un des voisins de l'établissement, dont le logement donne sur la cour, a menacé avec un pistolet à billes un élève de 9 ans. Il se disait excédé par les bruits de la récréation.

« On est en colère »

Tout le monde a pris peur, ne sachant pas en plus de quel type de pistolet il s'agissait. Heureusement, une Atsem (agente territoriale spécialisée des écoles maternelles) a eu le réflexe de mettre à l'abri l'élève avant de confronter l'homme âgé de 47 ans. Il a ensuite été interpellé par les gendarmes. Les parents ont rapidement été mis au courant. D'abord par un message sur l'ENT - l'espace en ligne où les professeurs communiquent - dans l'après-midi. Puis par une réunion le soir même, organisée par la mairie et le rectorat.

« **Je travaillais, je suis arrivée plus tard, stressée. Le directeur est resté jusqu'au bout pour voir tous les parents** », salue Charlène Renouf, dont la fille de 8 ans avait peur de revenir à l'école ce jeudi et vendredi. « **On est en colère. En choisissant d'habiter à côté d'une école, il aurait dû savoir que ça allait être bruyant.** »

« J'ai confiance en la justice »

Tous attendaient avec impatience la décision de justice, qui a été rendue quelques heures plus tard par le tribunal de [Coutances](#). Avec le même souhait : que le locataire soit expulsé pour que ça ne se reproduise pas. « **La maison est juste à côté, avec accès à la cour, tout près du bac à sable où mon fils joue pendant les récrés. On espère vraiment qu'il ne reviendra pas vivre là...** », confie Émilie Cabin et Baptiste Paris, qui ont dit à leur enfant de faire

« attention au mechant monsieur pres de l'ecole ».

« **L'école et la mairie ont déjà tout bien géré. J'ai confiance en la justice** », affirme un parent. D'autres imaginaient le pire. « **S'il revient, il faudra réfléchir à changer d'école** », glisse à regret une maman. « **On est prêts à faire une pétition pour demander son expulsion** », indique une autre. « **Moi mon fils m'a demandé si le monsieur allait revenir. Il est inquiet car c'est un de ses copains qui a été menacé** », raconte Thierry Faverie.

Heureusement, la justice leur a donné raison : il a été condamné à six mois d'emprisonnement avec sursis et interdiction de paraître dans la commune pendant trois ans.

*Lire aussi page 9.*

Audrey LE ROUX.



Des parents amènent leurs enfants à l'école de La Cabane Fleurie au Grand-Celland. Ouest-France